

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021



### Introduction :

Les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif. Dans ce cadre, la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France doit produire un rapport sur les orientations budgétaires, présentant sa situation financière et dessinant les perspectives budgétaires élaborées à court terme.

Ce document a pour objectif de soumettre à l'information et au débat des conseillers communautaires les priorités budgétaires et financières ainsi que les conditions d'élaboration du budget primitif pour l'exercice à venir ainsi que les paramètres qui ont permis de le construire.

L'exercice 2021 sera la cinquième année d'existence de la Communauté de communes Carnelle Pays de France, créée au 1er janvier 2017, issue de la fusion des deux communautés de communes Carnelle et du Pays de France, mais aussi le premier budget de la nouvelle mandature 2020-2026. Il sera caractérisé par la poursuite des actions engagées dans l'exercice des compétences économique, culturelle, sociale (développement du centre intercommunal d'action sociale) et environnementale.

L'année 2021 marquera notamment l'aboutissement de l'étude engagée avec le cabinet KPMG depuis 2018 pour l'optimisation des ressources et un éventuel passage en FPU (fiscalité professionnelle unique des entreprises) en 2022, mais également l'établissement d'un plan pluriannuel d'investissement sur la période 2021-2026.

Accusé de réception en préfecture  
095-200073013-20210127-02-2021-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2021  
Date de réception préfecture : 11/02/2021

## I. Contexte économique

### a. Situation internationale et nationale

Compte-tenu des grandes incertitudes et des défis considérables que la pandémie de Covid-19 impose à l'économie mondiale, il est très difficile de projeter une perspective macroéconomique fiable de la situation mondiale et nationale pour 2021.

Dans le scénario « optimiste » du Fonds Monétaire International et de la Commission Européenne du 6 mai 2020, les prévisions prévoient une contraction record de -7.5% de l'économie de l'UE en 2020 puis une croissance de 6% en 2021. Mais dans l'hypothèse aujourd'hui confirmée d'une pandémie plus grave et plus durable une chute du PIB bien plus importante est à redouter.

Pour la France, une récession de -10% du PIB est attendue pour 2020 et un déficit public de 10.2%. L'impact de cette crise d'une ampleur inédite a conduit au déploiement de nombreuses mesures d'urgence dès 2020 soit plus de 470 Md€ dans le but d'une reprise d'activité rapide dès 2021. Puis est intervenu, le plan « France Relance », avec une aide de 100 Md€ dont 40 Md€ de contributions européennes.

Le plan de relance vise un rebond de l'économie française dès 2021 avec une croissance forte espérée (+8%) qui lui permettrait de retrouver, au mieux dès 2022, son niveau de création de richesses d'avant la crise sanitaire.

#### ***Les grandes orientations du budget 2021 selon le Projet de Loi de Finances 2021***

Après le déploiement de mesures d'urgence de 470 milliards d'euros pour faire face aux dégâts économiques de la crise sanitaire, le gouvernement propose en 2021 le plan « France Relance » d'un montant de 100 milliards d'euros ; l'objectif est un retour au niveau d'avant-crise en 2022.

Dans ce plan, 30 milliards seront consacrés à l'environnement.

#### ***Chiffres Clés***

- - 10% : hypothèse de croissance pour 2020 et +8% de taux de croissance espéré en 2021.
- -10,2 % : hypothèse de déficit public pour 2020, puis -6,7% en 2021.
- +0.5 % : hypothèse d'inflation en 2020 (bien inférieure à 2019 compte tenu de la situation sanitaire et des mesures de soutien à l'économie)
- +0,4 % : hypothèse de croissance de la dépense publique pour 2021 (6,3% en 2020)
- Le taux de prélèvements obligatoires attendu en 2021 sera de l'ordre de 43,8% contre 44,8% en 2020.

Accusé de réception en préfecture  
095-200073013-20210127-02-2021-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2021  
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Prévisions économiques 2019-2021			
(Taux de variation annuel en volume)			
	2019	2020	2021
PIB France 1,5% -10% 8%	1.5%	-10.0%	8.0%
PIB dans le monde 2,9% -4,1% 5,2%	2.9%	-4.1%	5.2%
États-Unis 2,2% -5,2% 3%	2.2%	-5.2%	3.0%
Zone euro 1,3% -7,9% 6,3%	1.3%	-7.9%	6.3%
Indice des prix à la consommation en France	1.1%	0.5%	0.7%
Taux de change euro / dollar 1,12 1,13 1,16	1.12	1.13	1.16
Pétrole prix du baril de Brent (en \$) 64 42 44	64.00	42.00	44.00
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) appelée également déficit public au sens du traité de Maastricht	-3.1%	-10.1%	-6.7%

PLF 2021 – Perspectives économiques – octobre 2020

## b. Loi de finances pour 2021

### La poursuite d'une logique partenariale avec les collectivités locales

Comme l'indique l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 : « Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées ».

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2021 confirme le souhait du gouvernement de reprendre **les contrats de Cahors\*** dont l'adage est le suivant : « la maîtrise attendue des dépenses de fonctionnement par les collectivités permet de favoriser l'investissement ».

A ce jour, 321 collectivités dont les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) du budget principal sont supérieures à 60M€ entrent dans le champ de la contractualisation. Pour autant, toutes les collectivités sont concernées puisque l'article 13 précise également que, même sans l'obligation de contractualiser avec l'Etat, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire, des objectifs qui suivent la trajectoire nationale :

- Un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1.2% ;
- Un objectif d'amélioration du besoin de financement.

\*Le Contrat de Cahors, c'est le **pacte financier entre l'Etat et les collectivités territoriales**. Un pacte qui vise à réduire le déficit public inscrit dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Les collectivités locales doivent limiter l'augmentation de leurs coûts de fonctionnement à 1,2% par an.

095-200073013-20210127-02-2021-DE  
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en introduisant un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, l'État entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

## Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2021

- **Choisir une croissance verte**

- ✓ La priorité du gouvernement est donnée à la rénovation énergétique des logements avec le dispositif « MaPrimRénov » mais également à la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés ;
  - Le plan de relance consacre 4 Md€ à la rénovation énergétique dont 1Md€ au bloc communal. Favoriser la mobilité verte par l'achat de véhicules propres et le développement des énergies renouvelables dans les transports ;
  - Accélération du plan vélo ; soutien à l'économie circulaire, ...

Présenté en même temps que le PLF pour 2021, le Gouvernement dévoile le premier « budget vert », une première mondiale. Ceci sous-entend une nouvelle classification des dépenses (budgétaires comme fiscales) en fonction de leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental, permettant d'évaluer la compatibilité du budget aux engagements de la France, en particulier l'accord de Paris.

- **Renforcer la compétitivité**

- ✓ Baisse des impôts de production : la Contribution Economique Territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ;  
Cette baisse bénéficiera aux entreprises industrielles et facilitera la croissance des PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire), principales sources de créations d'emplois dans les territoires ; pour le bloc communal, le gouvernement prévoit une compensation intégrale et dynamique des impôts de production.
- ✓ Soutien à l'export ;
- ✓ Renforcement des fonds propres et financement des entreprises ;

- **Soutenir l'emploi et les compétences , garantir la cohésion sociale et territoriale**

- ✓ Activité partielle de droit commun ou de longue durée dont l'objectif est de donner une meilleure visibilité aux salariés et aux employeurs et ainsi prévenir les licenciements économiques ;
- ✓ L'aide aux employeurs de contrats de professionnalisation et d'apprentissage  
Le coût total de ces aides est de 2 Md€, dont 1.4 Md€ en 2021, correspondant à l'embauche de 283 000 apprentis et 110 000 contrats de

professionnalisation.

Accusé de réception en préfecture  
095-200073013-20210127-02-2021-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2021  
Date de réception préfecture : 11/02/2021

- ✓ L'aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans (attribuée aux entreprises quelle que soit leur taille)
- **Poursuivre la mise en œuvre des priorités du quinquennat**
  - ✓ Réarmer les missions régaliennes et stratégiques de l'État par un renforcement de la justice de proximité ; par une refonte et une revalorisation du métier d'enseignant ; par une lisibilité des moyens alloués à la recherche ;
  - ✓ Transformer l'action publique en poursuivant la suppression des taxes à faible rendement ; en stabilisant les effectifs de l'État et de ses opérateurs ; ...

### Les collectivités locales incitées à porter le développement durable

Le projet de loi de finances présente pour la première fois, les dépenses en fonction de leur impact sur l'environnement. Le concours de l'État à l'investissement local se poursuit avec un budget de 50,3 Md€ (progression de 1,2 Mds par rapport à 2020).

Suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation, les règles de calcul des fonds de péréquation devront être modifiées. Les calculs prendront en compte les recettes de compensation qui seront perçues à compter de 2021, tout en mettant en œuvre des mécanismes évitant des effets de bord liés aux bases de ces recettes utilisées pour la compensation.

Pour rappel, la suppression totale et définitive de la Taxe d'Habitation sur la résidence principale pour l'ensemble des contribuables suit le calendrier suivant :

- ✓ Phase 1 : Une suppression totale à horizon 2020 pour 80 % des foyers.
- ✓ Phase 2 : Une suppression totale à horizon 2023 pour les 20 % restants comme suit :
  - Un dégrèvement de 30% en 2021 ; 65% en 2022 et sa suppression en 2023

La taxe sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que la taxe sur les locaux vacants, sont maintenues.

- **Pause sur la DGF**

La dotation globale de fonctionnement est stable en 2021 avec 18,3 Md€ pour le bloc communal. Au sein de la DGF, les dotations de péréquation progresseront au profit des collectivités aux ressources les plus faibles.

La Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale augmentent chacune de 90 M€.

- **FCTVA**

L'enveloppe prévisionnelle est en hausse de 37 M€ pour suivre l'accroissement de l'investissement local typique des fins de mandat.

Le projet de simplifier et d'informatiser le traitement du FCTVA, attendu depuis 2018, devrait être progressivement opérationnel à compter du 1er janvier 2021.

Accusé de réception en préfecture 095-200073013-20210127-02-2021-DE Date de télétransmission : 11/02/2021 Date de réception préfecture : 11/02/2021
--

- **Autres concours financiers**

En revanche, les autres dotations (DETR – dotation d'équipement des territoires ruraux ; DPV – dotation politique de la Ville ; DSIL – dotation de soutien à l'investissement local ; DSID – dotation de soutien à l'investissement des départements) verraient leurs montants maintenus au niveau constaté en 2020.

- **SMIC**

Le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance sera augmenté de 0,99% au 1er janvier 2021 pour atteindre 1 554,58 euros bruts par mois, soit une hausse de 15 euros. Cette hausse, qui correspond à la revalorisation du Smic, portera le montant brut horaire à 10,25 euros.

- **Taxe de séjour**

La loi de finances pour 2021 parue au JORF du 30 décembre 2020 comporte de nouvelles dispositions relatives à la taxe de séjour qui concernent tous les territoires et plus particulièrement ceux pour lesquels le tarif le plus élevé est supérieur à 2,30 € hors taxes additionnelles soit près de 60% des délibérations présentes dans le fichier des données saisies dans Ocsitan publié par la DGFIP.

- ✓ La délibération sera adoptée avant le 1er juillet pour une application en 2022 ;
- ✓ La clause de sauvegarde instituée par la 3ème loi de finances rectificative pour 2020 est prorogée en 2021 ;
- ✓ Le plafond du tarif de la taxe proportionnelle n'est plus légalement limité à 2,30 € (hors taxes additionnelles) mais au tarif le plus élevé délibéré par la collectivité territoriale avant le 1er octobre 2020 ;
- ✓ Le plafond de l'abattement forfaitaire passera en 2022 de 50% à 80% dans les territoires qui auront délibéré en ce sens avant le 1er juillet 2021.

Accusé de réception en préfecture  
095-200073013-20210127-02-2021-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2021  
Date de réception préfecture : 11/02/2021

## II. Analyse budgétaire et financière rétrospective de la CC Carnelle Pays-de-France en 2020

Le résultat prévisionnel de fonctionnement du budget principal sur l'exercice 2020 est de l'ordre de 400 000 euros. Cet excédent important s'explique en grande partie par la non-réalisation ou le report de dépenses initialement prévues au budget primitif du fait de la crise sanitaire Covid-19 (travaux d'entretien de voiries communautaires, déneigement,- mission de la Chambre de Commerce et de l'Industrie pour les commerces de proximité, charges supplétives des bibliothèques communautaires et-arrivée -différée des recrutements prévus et votés au budget primitif 2020 ...)

En matière de dépenses du personnel, la C3PF a recruté courant 2020 :

- Un responsable des services techniques et d'exploitation
- Une assistante administrative des services techniques en remplacement de l'assistante technique/urbanisme
- Une gestionnaire ressources Humaines/comptabilité suite au départ de l'assistante RH/comptabilité

En investissement, le résultat prévisionnel de l'exercice de l'ordre de - 500 000 euros TTC s'explique par le décaissement des dépenses engagées en 2019 dans la phase 2 du déploiement de la vidéoprotection, les travaux de voirie, les prestations intellectuelles réalisées pour le château de la Motte (AMO, maîtrise d'œuvre et autres frais d'études) et les travaux de réhabilitation sur ce même site du CLM engagés fin 2019. Cet écart avec le besoin de financement prévisionnel de la section d'investissement voté lors du budget primitif s'explique principalement par le retard pris sur les travaux du CLM (retard en grande partie lié également à la crise sanitaire et en particulier au premier confinement qui a mis l'ensemble du secteur national du bâtiment et des travaux publics à l'arrêt) En recettes, parallèlement, le différé de perception en résulte logiquement. De nouveaux acomptes de subvention pour l'opération CLM seront ainsi versés par les différents financeurs dans le cadre du contrat de territoire ou du contrat de ruralité au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 ; enfin, la participation 2020 en investissement du SMOVON sera appelée début 2021.

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la communauté de communes a versé un fonds de résilience de 31 000 € à l'association INITIACTIVE Île-de-France en 2020 pour une aide au soutien des entreprises en difficulté financière sur le territoire C3PF.

Par ailleurs, le solde prévisionnel des restes à réaliser 2020 (recettes moins dépenses) sera de l'ordre de + 550 000 €.

La C3PF a encaissé des acomptes de subventions et de fonds de concours pour ses diverses opérations d'investissement (298 176 €) ainsi que du FCTVA (208 602 €) en 2020.

## **BUDGET MORANTIN**

Le village d'entreprises Morantin qui présentait déjà un taux de remplissage proche de 92% en fin d'année 2019, est resté inchangé en 2020.

Son budget de fonctionnement dégage un résultat d'exploitation excédentaire de l'ordre de 100 000 euros (335 850,64 euros de loyers encaissés en 2020) et un résultat d'investissement de l'ordre de + 60 000 euros.

Un locataire a fait l'objet d'un abandon de 2 mois de loyers hors charges suite à l'impact considérable de la crise covid19 sur son activité dans le domaine de l'évènementiel.

L'excédent budgétaire 2020 de Morantin a permis, après arbitrage, d'abonder le budget général de la C3PF d'une recette de 50 000 € (contre 100 000 € prévu au BP).

La CC a également engagé des travaux de réfection et de rénovation de locaux (lot 3 Bis vacant ; lot 6 actuellement occupé par la société IRIS) et a réalisé courant 2020 divers travaux pour l'amélioration du fonctionnement du village-:

- Remise en état des clôtures
- Entretien des espaces verts
- Recherches et réparations de fuites d'eau

## **BUDGET GENDARMERIE**

Au budget annexe Gendarmerie, les loyers sont perçus chaque trimestre pour un montant total annuel de 180 806,95 euros HT en 2020.

Des contrats d'entretien ont été engagés fin 2020 pour les chaudières et les espaces verts et feront l'objet d'une refacturation auprès de la gendarmerie en 2021, sur lesquels seront appliqués des frais de gestion.

En raison de la période de garantie de parfait achèvement, peu de dépenses ont été effectuées pour la nouvelle Gendarmerie d'Asnières-sur-Oise. Des réserves restent à lever sur certains lots (couverture/étanchéité et plomberie/chauffage) et des désordres entrant dans les différentes garanties sont apparues (infiltrations en toitures, dégâts des eaux dans les salles de bains). Ces sinistres ont fait l'objet de saisine de l'assureur dommages ouvrages et sont en cours d'expertise.

Accusé de réception en préfecture  
095-200073013-20210127-02-2021-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2021  
Date de réception préfecture : 11/02/2021



## BUDGET PARC D'ACTIVITÉS-DE L'ORME

Au budget annexe de la ZAC de l'Orme, plusieurs produits de cessions ont été encaissés en 2020, pour un montant total de 847 679,98 euros HT :

- NEIREDES (lot A) : 145 400 € HT
- SCI CTL - LABAUZE (lot C) : 169 419,98 € HT
- Signature d'un acte authentique de vente avec PIERREVAL pour le lot 10 B fin décembre : 532 860 € HT

Le bilan financier de l'opération de la ZAC de l'Orme réalisé par la société Expertise urbaine en décembre 2020 fait ressortir un résultat bénéficiaire de 1 743 864 € HT.

Enfin, le prêt à moyen terme d'un montant total de 3 000 000 euros sera entièrement remboursé en février 2023.

## BUDGET TOURISME

Le budget annexe « Tourisme 2020 », créé au 1<sup>er</sup> janvier 2018, a finalement facturé et appelé 65 823,58 € TTC (taxe de séjour intercommunale + taxe additionnelle régionale comprise – le département a renoncé à l'appel de la taxe additionnelle en 2020 ) par rapport aux 155 000 € (taxe C3PF + taxes additionnelles) prévus initialement de taxe de séjour en 2020.

En effet, la crise sanitaire et notamment le 1<sup>er</sup> confinement national de mars 2020 ont eu pour conséquence la fermeture de plusieurs hébergements pendant plusieurs semaines.

D'autre part, la loi de finances de 2020 a rendu obligatoire le passage à une taxe de séjour au réel pour les hébergements non classés ou en attente de classement ; les autres hébergements restant au forfait pour l'année 2020.

De ce fait, le rendement de la taxe de séjour 2020 a été moindre suite au fort impact de la crise sanitaire sur la fréquentation et également du passage obligatoire au réel pour les non-classés.

Les principales dépenses et actions menées en 2020 :

- Le versement d'une subvention de 56 630 € à l'office de tourisme communautaire ;
- La subvention de 12 000 € à la fondation Royaumont pour la gratuité d'accès aux habitants de la Communauté de communes à l'abbaye de Royaumont. A noter cette année que cette subvention aura davantage correspondu à un soutien réitéré à ce partenaire touristique et culturel que constitue la Fondation Royaumont puisque l'abbaye a été pour une grande partie de l'année fermée au public.

**Du fait de la crise sanitaire également, la médiévale, qui devait avoir lieu sur le territoire de la commune d'Asnières-sur-Oise, n'a pas eu lieu ; la subvention inscrite au budget Tourisme de 2 000 € a donc pas été versée à l'association Anim'Asnières.**

Accusé réception en préfecture  
9520007503-21012102-1  
Date de télétransmission : 11/02/2021  
Date de réception préfecture : 11/02/2021

### III. Orientations budgétaires et financières pour l'année 2021

Les résultats prévisionnels de clôture de l'exercice 2020 du budget principal seront de l'ordre de 400 000 € en fonctionnement et de – 500 000 € en investissement.

Compte-tenu du résultat prévisionnel de la section d'investissement consolidé au solde des restes à réaliser 2020, de l'ordre de +100 000 €, l'excédent antérieur reporté en fonctionnement sera de l'ordre 2 800 000 € à la fin de l'exercice de 2020.

#### ➤ Dépenses nouvelles d'investissement et opérations nouvelles

- ✓ Programme du château de la motte 2021, première phase (c'est à dire hors plan-guide pour les aménagements extérieurs) avec
  - La poursuite des travaux de réhabilitation et d'extension (travaux) : 449 000 € ainsi que de démolition de la « maison du gardien »
  - Les travaux de VRD – mise en accessibilité et éclairage extérieur : 480 000 €
- ✓ Tranche 3 de la vidéoprotection pour un montant de 440 000 € TTC
- ✓ Prévision de 48 000 € pour le remplacement d'équipements dans le cadre du marché de maintenance de la vidéoprotection
- ✓ Versement d'une participation financière au SIPEAF pour l'école Alain Fournier : 100 000 €
- ✓ Participation de 174 000 € au syndicat Val d'Oise numérique en 2021 (dernière année) dans le cadre du déploiement de la fibre dans les communes-membres de l'intercommunalité
- ✓ Reconduction d'un versement de 25 000 € pour le fonds de résilience en 2021 dans le cadre de la compétence développement économique et d'aide aux entreprises du territoire en difficulté
- ✓ Travaux de voiries en investissement (hors financement ARCC) : 50 000 €
- ✓ Dispositif « dépôts sauvages » : 40 000 € pour l'acquisition de barrières et de caméras chasseurs (suivi de subvention)
- ✓ Achats de véhicules : 35 000 €
  - Camion benne pour le traitement des dépôts sauvages subventionné par la région IDF dans le cadre de la convention pour le fonds de propreté
  - Véhicule d'occasion pour les déplacements du responsable des services techniques/chargé d'exploitation

#### ➤ Dépenses nouvelles de fonctionnement en 2021

- ✓ Marché d'externalisation de la prestation de balayage de voiries : 20 000 € en lieu et place du service « balayeuse » du service technique de la C3PF
- ✓ Marché « dépôts sauvages » reconduit en 2021 : 120 000 € pour les communes de moins de 1 000 habitants (avec un fonds de concours ascendant des communes concernées)

Accusé de réception en préfecture  
095-200073013-20210127-02-2021-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2021  
Date de réception préfecture : 11/02/2021

- ✓ Marché de maintenance préventive et curative de la vidéoprotection : 170 000 € (contre 84 000 € en 2020)
- ✓ Prestation déménagement au château de la motte : 15 000 €
- ✓ Hébergement logiciel PMB 9 bibliothèques/abonnement à un portail en ligne pour du contenu numérique tout public : 10 240 €
- ✓ Location canon chaleur et déshumidificateur pour préchauffage au château de la motte pour la période hivernale 2020/2021 : 9 000 €
- ✓ Accès au portail du PNR (service urbanisme) : 8 000 €
- ✓ Journée de l'environnement : 1 500 €
- ✓ Carnelloise 2021 : 10 000 €
- ✓ Maintenance du nouveau logiciel de GRH (internalisation de la paie/décentralisation des congés) : 7 100 €

Le montant de la subvention 2021 versée au CIAS est de 299 500 € suite à l'obtention de subventions nouvelles par le CIAS (montant de subvention versé par la C3PF identique en 2020)

#### ➤ Charges de personnel nouvelles en 2021

Une prévision de 1 117 000 euros dont :

- ✓ Le remplacement de la chargée de mission « Développement économique » (congé de maternité) et le renforcement du poste par un contrat de mission complémentaire éventuel
- ✓ Le recrutement d'un chargé de mission « environnement » ou instructeur en droits des sols, en lien avec la mise en place du PCAET
- ✓ L'agent d'accueil sur la base d'un contrat « emploi aidé /si possible un travailleur handicapé » - de 20 heures par semaine
- ✓ L'alternance en comptabilité
- ✓ 2 stagiaires répondant à la demande imposée par les services de la Région et permettant à la CC de bénéficier de subventions (CLM/ dépôts sauvages ...)
- Pour un coût supplémentaire de 89 000 € par rapport à 2020
  - ✓ Impact des mesures engagées courant 2020 sur l'année 2021 :
    - + 232 000 €
  - ✓ Impact des avancements de carrière et diverses mesures de GVT (glissement/vieillesse/technicité)-: + 42 200 €
  - ✓ Mesures diverses (indemnisation des heures supplémentaires ; suppression/monétisation des jours du président ; Compte Épargne Temps) : 16 560 €
  - ✓ Imposition nouvelle au titre du versement mobilité transport 2021 : 10 669 €

Accusé de réception en préfecture  
095-200073013-20210127-02-2021-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2021  
Date de réception préfecture : 11/02/2021

➤ **Recettes de fonctionnement**

- ✓ Résultat de fonctionnement de l'ordre de 2 800 000 €
- ✓ Dotation globale de fonctionnement 2021 prévue à hauteur de 235 000 €

➤ **Fiscalité**

- ✓ Les compétences GÉMAPI et collecte/traitement des ordures ménagères seront désormais financées par les taxes Gémapi et taxe d'enlèvement des ordures ménagères sans frais de gestion
- ✓ La C3PF arrive dans la dernière année de régime transitoire (deux bases de TEOM sur les territoires de TRI-OR et de l'ex CC PF) après fusion et sera tenue de délibérer avant octobre 2021 pour une réunification de la base de TEOM sur le territoire (avec création, modification ou maintien du zonage différencié des taux).
- ✓ Une hausse de la fiscalité locale est nécessaire pour améliorer la CAF de + 200 000 € -et faire face aux financements des investissements (prévues au PPI) et couvrir les dépenses nouvelles de + 210 000 € (augmentation en valeur de + 410 000 €).

Taxes locales	Taux 2020	Taux 2021 proposé	Moyenne nationale 2019 des taux d'imposition du GFP ( source DDFIP)
TH	2.09%	2.09%	5.93%
TFB	1.96%	2.59%	5.79%
TFNB	11.52%	15.21%	14.26%
CFE	2.37%	3.13%	6.81%
CFE Zone	20.81%	20.81%	22.49%

***Il pourra être envisagé alternativement une variation différenciée des taux pour limiter l'impact sur la taxe foncière non bâtie.***

- ✓ La poursuite de l'étude rétrospective et prospective du cabinet KPMG sur les finances de la Communauté de Communes depuis 2017 ; dans le cadre de son étude prospective, le cabinet KPMG assiste également la CC depuis 2018 dans la recherche de ressources susceptibles d'équilibrer son budget principal et notamment par la possibilité de recourir à la Fiscalité Propre Unique (FPU) et les modalités de sa mise en œuvre à partir de 2022.

➤ **Dettes**

La C3PF ne prévoit pas de recourir à l'emprunt en 2021.

Le capital restant dû au 01/01/2021 par budget :

➤ Budget principal : 400 000 euros

➤ Budget Morantin : 503 109.69 euros

Accusé de réception en préfecture  
095-200073013-20210115-02-2021-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2021  
Date de réception préfecture : 11/02/2021

- Budget Gendarmerie : 3 866 250 euros
- Budget Zone de l'Orme : 1 125 000 euros

### ➤ **MORANTIN 2021**

La prévision de loyers est de l'ordre de 286 000 euros (contre 335 850,64 euros de loyers encaissés en 2020). Elle intègre le départ du groupe SUEZ à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

La commercialisation va se poursuivre courant 2021 pour la location du lot 3bis-et donc-pour la relocation du lot 1 (SUEZ) à compter de juillet 2021.

Il est envisagé une prévision de crédits de 10 000 € pour une assistance à maîtrise d'ouvrage de la phase conception dans le cadre de la réalisation des gros travaux (liés à la mise en jeu devant le Tribunal administratif de Cergy de la garantie décennale face à divers problèmes de solidité et d'étanchéité), dépense pluriannuelle à intégrer au PPI, ainsi que 25 000 € pour les prestations intellectuelles préalables (maîtrise d'œuvre, CSPS, contrôle technique et autres diagnostics préalables).

Par ailleurs, une prévision de 13 000 € est inscrite au budget 2021 suite au contentieux avec l'entreprise Bonnevie dans le cadre de la décennale du village Morantin, et également pour la situation d'impayés du locataire Morantin Wash (phase « précontentieux + contentieux »).

### ➤ **TOURISME 2021**

La C3PF a délibéré courant 2020 sur un passage au réel pour l'ensemble des hébergeurs du territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le produit prévisionnel de la taxe de séjour 2021 devrait s'élever à 75 000 euros pour la communauté de communes, il s'agit d'une prévision prudente pour cause de l'incertitude sur l'évolution des conditions sanitaires en France. La C3PF souhaite également s'abonner à un logiciel en ligne pour la gestion et le suivi de la taxe de séjour, en partenariat avec Val d'Oise Tourisme.

Par ailleurs, une réflexion est à mener sur la hausse potentielle du taux de la taxe de séjour applicable aux hébergements non classés, fixé aujourd'hui à 1% (pourcentage moyen de 2,5% en France). En cas de modification, prise par délibération du conseil communautaire avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'impact ne sera ressenti qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 mais il permettrait d'augmenter le rendement du produit de la taxe de séjour communautaire.

Les dépenses principales reposeront sur les actions de l'office de tourisme communautaire qui sollicite de nouveau la CC pour une demande de subvention 2021 de 61 060 € (contre 56 630 € versé en 2020) afin de financer son développement, son fonctionnement, ses actions nouvelles et en cours sur le territoire pour la promotion du tourisme d'intérêt communautaire. Une réflexion sur le rapprochement avec la Commune de Luzarches et/ou le conventionnement avec d'autres offices de tourisme, y compris celui de Roissy, est à mener.

Accusé de réception en préfecture  
095-200073013-20210127-02-2021-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2021  
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Le versement d'une subvention de 12 000 € à la fondation Royaumont est également prévu pour maintenir l'accès gratuit aux habitants du territoire de Carnelle à l'abbaye située à Asnières-sur-Oise.

Une subvention d'un montant de 8 000 € est prévue au budget 2021 pour le versement à l'association en charge de la médiévale communautaire sur le territoire de la commune d'Asnières-sur-Oise si les conditions sanitaires le permettent.

Enfin, la C3PF entend de nouveau adhérer à Val d'Oise Tourisme pour une mission d'accompagnement et de conseil dans le cadre de l'évolution des modalités d'exercice de la compétence de promotion du tourisme (2 000 €).

#### ➤ **GENDARMERIE 2021**

La prévision de loyer de l'ordre de 180 000 euros HT est reconduite pour l'année 2021, conformément au bail. (Montant du loyer invariable pendant la durée ferme du bail – 26 septembre 2027).

L'enveloppe prévisionnelle de 50 000 euros de crédits est également reconduite pour la l'entretien des bâtiments et il est à savoir que la mise en place de chaque contrat d'entretien donne lieu à une refacturation annuelle auprès de l'État.

#### **ZONE DE L'ORME 2021**

- Le budget **Zone de l'orme** devrait de nouveau se caractériser par l'encaissement de produits de cession de terrain importants en valeur durant l'année 2021.

Accusé de réception en préfecture  
095-200073013-20210127-02-2021-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2021  
Date de réception préfecture : 11/02/2021

						DELIBERATION	SIGNATURE PROMESSE	PERMIS DE CONSTRUIRE	SIGNATURE ACTE AUTHENTIQUE
Lot	Surface (m2)	MONTANT EN € HT	PRIX AU M <sup>2</sup>	Entreprise	activités proposées		Date signature promesse de vente	PC délivré le	Signature acte authentique
1a	4024	232 000,00 €	57,65 €	M. Lopes/ sté SJM devenue sté ARL	location de locaux	CC DU 27/06/2018 EXECUTOIRE LE 09/07/2018	19/07/2018	26/10/2018	11/04/2019
2	4181	245 000,00 €	58,60 €	CTF Performance M REVENU/ ASGR	préparation et entretien de véhicules de prestiges et de courses	CC DU 20/09/2017 EXECUTOIRE LE 29/09/2017	06/10/2017	17/09/2018	27/02/2019
3-4	4372	271 064,00 €	62,00 €	DARIOBAT/ SCI Chritina de l'Orme	entreprise du bâtiment	CC DU 13/12/2017 EXECUTOIRE LE 02/01/2018	30/01/2018	28/03/2019	10/10/2019
5-6	3155	186 000,00 €	58,95 €	SCI FUSION Caro'S	Station de lavage et centre de débosselage	CC DU 28/06/2017 EXECUTOIRE LE 20/07/2017	21/07/2017	30/01/2018	29/05/2018
7	4580	284 000,00 €	62,01 €	SYNERGIE/ EVAN M CIPIL -	Conception, réalisation de solution de protection incendie	CC DU 26/06/2019 EXECUTOIRE LE 16/07/2019	16/07/2019 Maitre CHOUDY	10/09/2020	SIGNATURE prorogé jusqu' 30 décembre 2020 + avenant prorogation au 31 mars 2021
8	2576	180 320,00 €	70,00 €	M, ABREU	PLOMBERIE CHAUFFAGE CLIM	CC DU 27/01/2021			
9	1750	108 500,00 €	62,00 €	M, VAQUEZ	chaudronnerie	CC DU 20/09/2017 EXECUTOIRE LE 29/09/2017	19/10/2017	14/01/2019	LE 23/07/2019 A 10H30 MAITRE GARRISI
10b	8881	532 860,00 €	60,00 €	FONCIERE PIERREVAL	location de locaux	CC DU 27/03/2019 EXECUTOIRE LE 24/04/2019	25/06/2019 Maitre GARRISI	27/02/2020	le 29/12/2020
11	52830	2 563 560,00 €	48,52 €	CENTAURE	centre de prévention routière	CC DU 26/09/2018 EXECUTOIRE LE 10/10/2018	05/02/2019 OFFICE MAITRE GARRISI	08/07/2019	10/10/2019
LOT A	2204	145 400,00 €	65,97 €	NEREIDES M MECABOLIER /M BECQ/ SCI INDES	instrumentation navale	CC DU 26/06/2019 EXECUTOIRE LE 09/07/2019	rdv le 09/07/2019 a 14h OFFICE MAITRE CHOUDY	27/02/2020	le 18/05/2020 à 15h30 à l'étude de Montsoul
LOT B	2916	204 120,00 €	70,00 €	FONCIERE PIERREVAL		CC DU 27/01/2021			
LOT C	2600	169 419,98 €	65,16 €	LABAUZE VITRIER / CTL SCI	ARTISAN VITRIER	CC DU 26/06/2019 EXECUTOIRE LE 16/07/2019	rdv le 25/07/2019 à 17h OFFICE MAITRE CHOUDY	15/11/2019	13/03/2020
LOT D	4100	287 000,00 €	70,00 €	RMBS M ROTHWEIL / SCAMAC	Sécurité Incendie Désenfumage	CC DU 15/01/2020 EXECUTOIRE LE 30/01/2020	29/09/2020	24/09/2020	Validité offre - janvier 2021
LOT E	13273		65,00 €	REFLEXION étude pour village d'entreprises					

Accusé de réception en préfecture  
095 200073013 20210127 02 2021 DE  
Date de télétransmission : 11/02/2021  
Date de réception préfecture : 11/02/2021

## ➤ Orientations budgétaires 2021-2026

La communauté de communes Carnelle Pays-de-France souhaite mettre en place un plan pluriannuel d'investissements (PPI) dès 2021, pour la durée du mandat. Ce document de programmation, émanation du projet de territoire de la mandature, est un document stratégique indispensable, destiné à faciliter la priorisation et la programmation physico-financière des investissements. Il fera l'objet d'une actualisation chaque année, en fonction de l'évolution des projets. Il se traduira au budget par le vote d'opérations pluriannuelles via l'examen annuel de chaque AP-CP (autorisation de programme/crédits de paiement).

Depuis la fusion de 2017, la CC intervient dans divers domaines de compétences optionnelles initiés par les élus : notamment la vidéoprotection et la voirie. A cela, s'ajoutent des projets répondant :

- Soit à des exigences de l'État :
  - L'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage et de terrains familiaux locatifs, répondant aux prescriptions du dernier schéma départemental,
- Soit des projets structurants sur le territoire, d'ordre économique :
  - Requalification d'une ou de plusieurs friche(s) sur le territoire de la C3PF
- Et la poursuite des projets en cours :
  - La continuité des travaux dans le château de la Motte mais aussi dans son parc, pour mettre en valeur le site (serres/ tours...) et le rendre accessible au public et/ou pour des manifestations culturelles, événementielles et touristiques,
  - L'aménagement de pistes cyclables, suite à la validation du schéma vélo lors du conseil communautaire du 25 novembre 2020. L'étude finalisée a permis de dégager des pistes prioritaires, objets de ce PPI,

Ces projets ne seront réalisés que sous réserve de l'obtention préalable de subventions de nos divers partenaires institutionnels (État, Région, Département, PNR Oise Pays de France, sans oublier les fonds de concours des communes membres) jugées suffisantes par les élus communautaires pour lancer l'opération et pour garantir une sérénité financière des budgets de la CC.

Accusé de réception en préfecture  
095-200073013-20210127-02-2021-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2021  
Date de réception préfecture : 11/02/2021



- **Dépenses pluriannuelles**

Libellé	Priorité	Compétence	Montant opération	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
<b>OPÉRATIONS (Nom des projets à préciser)</b>									
Ecole Alain Fournier (fonds de concours)	1	Support aux communes	100 000.00	100 000.00					
Château de la Motte (réhabilitation - Aménagements extérieurs - plan vert - partie touristique)	1	Frais généraux	1 989 000.00	929 000.00	100 000.00	400 000.00	560 000.00	-	-
Travaux de voiries	1	Voies	1 690 000.00	50 000.00	480 000.00	100 000.00	480 000.00	100 000.00	480 000.00
Pistes cyclables	3	Environnement ( facultatif )	4 000 000.00	-	800 000.00	800 000.00	800 000.00	800 000.00	800 000.00
Fibre optique ( Syndicat SMOVON)	1	Aménagement numérique	173 945.55	173 945.55	-	-	-	-	-
Vidéo protection (Tranche 3 et autres tranches)	1	Politique de la ville	940 000.00	440 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00
Aire d'accueil des gens du voyage	1	Aires d'accueil	1 600 000.00	-	50 000.00	400 000.00	1 100 000.00	50 000.00	-
Zones d'activités économiques ( Acquisition et requalification d'une ou de plusieurs friches sur le territoire de Carnelle)	3	Deveco	4 000 000.00	-	4 000 000.00	-	-	-	-
Travaux decennale Morantin	2	Deveco	700 000.00	35 000.00	300 000.00	365 000.00	-	-	-
Batiments et équipements communautaires	2	Toutes compétences	240 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00
Terrain familial ( gens de voyage) - reporté à 2027	1	Aires d'accueil	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Opérations &amp; échéancier</b>			<b>15 432 946</b>	<b>1 767 946</b>	<b>5 870 000</b>	<b>2 205 000</b>	<b>3 080 000</b>	<b>1 090 000</b>	<b>1 420 000</b>

- **Recettes**

Libellé	Priorité	Compétence	Montant opération	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
<b>OPÉRATIONS (Nom des projets à préciser)</b>									
Ecole Alain Fournier (fonds de concours)	1	Support aux communes	-	-	-	-	-	-	-
Château de la Motte (réhabilitation - Aménagements extérieurs - plan vert - partie touristique)	1	Frais généraux	1 354 425.56	402 553.16	294 394.00	215 616.00	441 862.40	-	-
Travaux de voiries	1	Voies	1 069 427.60	33 202.00	301 139.20	66 404.00	301 139.20	66 404.00	301 139.20
Pistes cyclables	3	Environnement ( facultatif )	4 056 160.00	-	811 232.00	811 232.00	811 232.00	811 232.00	811 232.00
Fibre optique ( Syndicat SMOVON)	1	Aménagement numérique	28 534.03	28 534.03	-	-	-	-	-
Vidéo protection (Tranche 3 et autres tranches)	1	Politique de la ville	583 187.60	292 177.60	58 202.00	58 202.00	58 202.00	58 202.00	58 202.00
Aire d'accueil des gens du voyage	1	Aires d'accueil	752 464.00	-	23 202.00	185 616.00	510 444.00	33 202.00	-
Zones d'activités économiques ( Acquisition et requalification d'une ou de plusieurs friches sur le territoire de Carnelle)	3	Deveco	2 000 000.00	-	2 000 000.00	-	-	-	-
Travaux decennale Morantin	2	Deveco	-	-	-	-	-	-	-
Batiments et équipements communautaires	2	Toutes compétences	39 369.60	6 561.60	6 561.60	6 561.60	6 561.60	6 561.60	6 561.60
Terrain familial ( gens de voyage) - reporté à 2027	1	Aires d'accueil	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Opérations &amp; échéancier</b>			<b>9 883 568</b>	<b>763 028</b>	<b>3 494 731</b>	<b>1 343 632</b>	<b>2 129 441</b>	<b>975 602</b>	<b>1 177 135</b>

- **Solde à financer**

Libellé	Priorité	Compétence	Montant opération	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
<b>OPÉRATIONS (Nom des projets à préciser)</b>									
Ecole Alain Fournier (fonds de concours)	1	Support aux communes	100 000.00	100 000.00	-	-	-	-	-
Château de la Motte (réhabilitation - Aménagements extérieurs - plan vert - partie touristique)	1	Frais généraux	634 574.44	526 446.84	194 394.00	184 384.00	118 137.60	-	-
Travaux de voiries	1	Voies	620 572.40	16 798.00	178 860.80	33 596.00	178 860.80	33 596.00	178 860.80
Pistes cyclables	3	Environnement ( facul )	600 000.00	-	120 000.00	120 000.00	120 000.00	120 000.00	120 000.00
Fibre optique ( Syndicat SMOVON)	1	Aménagement numér	145 411.52	145 411.52	-	-	-	-	-
Vidéo protection (Tranche 3 et autres tranches)	1	Politique de la ville	356 812.40	147 822.40	41 798.00	41 798.00	41 798.00	41 798.00	41 798.00
Aire d'accueil des gens du voyage	1	Aires d'accueil	847 536.00	-	26 798.00	214 384.00	589 556.00	16 798.00	-
Zones d'activités économiques ( Acquisition et requalification d'une ou de plusieurs friches sur le territoire de Carnelle)	3	Deveco	2 000 000.00	-	2 000 000.00	-	-	-	-
Travaux decennale Morantin	2	Deveco	700 000.00	35 000.00	300 000.00	365 000.00	-	-	-
Batiments et équipements communautaires	2	Toutes compétences	200 630.40	33 438.40	33 438.40	33 438.40	33 438.40	33 438.40	33 438.40
Terrain familial ( gens de voyage) - reporté à 2027	1	Aires d'accueil	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Opérations &amp; échéancier</b>			<b>6 205 537</b>	<b>1 004 917</b>	<b>2 506 501</b>	<b>992 600</b>	<b>1 081 791</b>	<b>245 630</b>	<b>374 097</b>

Accusé de réception en préfecture  
095-200073013-20210127-02-2021-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2021  
Date de réception préfecture : 11/02/2021